

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL 2026

Note de service du 30 septembre 2025

Le serveur SIAM pour le mouvement interdépartemental 2025 sera accessible à compter du **5 novembre 2025**.

La période de saisie des vœux sera possible jusqu'au **26 novembre 2026 – 12h**.

Afin de vous accompagner dans votre démarche de mobilité, un accueil téléphonique des candidats sera ouvert dès le 4 novembre 2025 (plateforme Info-mobilité - 01 55 55 44 44).

Les candidats à une mutation recevront l'accusé réception de leur demande de mobilité le **27 novembre 2025** et devront confirmer leur souhait pour le **11 décembre 2025** en retournant leur demande accompagnée des pièces justificatives précisées en annexe, par retour de mail à l'adresse mouvement1degre06@ac-nice.fr ou par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

DSDEN des Alpes-Maritimes
Service DIPE II — Mouvement
interdépartemental
53 avenue cap de croix
06181 Nice cedex 2

Les candidats pourront annuler leur demande de mutation jusqu'au **3 février 2026**. Au-delà de cette date, aucune demande d'annulation ne pourra plus être prise en compte.

L'affichage des barèmes définitifs aura lieu le **4 février 2026**.

Les résultats seront connus à compter du **11 mars 2026**.

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil « mouvement POP » est organisé par les IA-Dasen en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental.
Les agents intéressés déposeront leur(s) candidature(s) sur l'application Colibris (accès via SIAM I-Prof, rubrique SIAM « MOUVEMENT POP ») à partir du 5 novembre et ce, jusqu'au 26 novembre 2025-12h (heure de Paris).

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux coordonnées suivantes :

Madame Christel FALCO, Gestionnaire Actes Collectifs, 04.93.72.63.66

Monsieur Christian Pelle, Gestionnaires Actes Collectifs, 04.93.72.63.65

Mél : mouvement1degre06@ac-nice.fr